

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

**VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE**

**EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 novembre 2022**

Date de la convocation : 08 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (25) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme BASLE, M. SIMON, Mme LECOQ, M. CADIOU, adjoints, M. JAN, Mme PRIGENT, M. LEBRUN (de 20h00 à 20h31), Mme TRIBOULT, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. LLAVORI, M. LUCAS, M. BIARD, M. DEIN, M. MACE, M. SALMON, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (2) : Mme RACHEDI, M. NOURRY, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (7) : M. RAVAUDET a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme PFEIFFER a donné procuration à M. COCHERIL.

Mme BILLARD a donné procuration à M. CHEMIN.

Mme FRIOT a donné procuration à M. SIMON.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE (de 19h00 à 20h00).

Mme MAIGNOT a donné procuration à M. JAN.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. CADIOU a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

2022.119 Convention de partenariat portant sur les interventions du service « PARENdom » à conclure entre la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et l'association PARENbouge – Approbation - Autorisation de signature
Rapporteur : S. Lecoq

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-29 ;
- **VU** le budget principal 2022 de la Ville-de-Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** le projet de convention de partenariat « PARENdom » à conclure entre l'association PARENbouge et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** l'avis favorable de la Commission Solidarités et Education réunie le 09 novembre 2022 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Sylvie Lecoq, Adjointe à l'éducation et à l'enfance ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de la Ville de Saint Jacques de la Lande pour les actions menées par l'association parenbouge et notamment le service de garde à domicile « Parendom » ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'approuver toute convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve** les termes de la convention de partenariat à conclure pour l'année 2022 portant sur les interventions du service « PARENdom » proposées par l'association PARENbouge auprès des familles Jacolandines ;
- **Autorise** Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.2122-17 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, à signer la convention ;
- **Autorise** le paiement de 3 000 euros à l'association PARENbouge.

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Affiché le

ID : 035-213502818-20221115-D2022_119-DE

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 15 novembre 2022

Marie DUCAMIN
Maire



François CADIOU
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 17/11/22

Publié sur le site de la Ville le : 17/11/22

Par le service affaires générales